



**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
Année universitaire 2024-2025

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5<sup>e</sup>) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe le 8 juillet 2025 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 2, mention Biologie santé (BS), parcours Signalisation Cellulaire et Moléculaire (SCM)** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026 (semestre 1, semestre 2 et session 2 ratrappage) :

**Président(e) : Laurence Dubrez**

**Membres :**

Mélanie BRUCHARD  
Stéphane MANDARD  
Benoît POINSSOT  
Gérard MANIERE  
David WENDEHENNE

Régis DELAGE-MOURROUX  
Katy JEANNOT  
Michael GUITTAUT  
Gaetan JEGO  
Perle TOTOSON

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 04/12/2025  
Le Directeur de l'UFR,

Bruno FAIVRE